

L'intelligence juridique, une nouvelle matière en train d'émerger

Le droit est aujourd'hui un acteur incontournable de l'intelligence économique parce qu'il est désormais tout simplement au cœur de l'entreprise. Thibault du Manoir de Juaye, Avocat à la Cour, auteur de "Intelligence économique, utilisez toutes les ressources du droit" aux Editions d'Organisation 2000 et Animateur expert de l'atelier 6 du CIEM nous montre l'importance du droit dans la stratégie d'entreprise à travers la veille juridique et la protection du patrimoine informationnel de l'entreprise.

“ Il n'est pas rare que le vainqueur d'une course automobile soit détrôné, uniquement car il a omis de respecter un article du règlement comme le poids du véhicule ou la hauteur des jupes. Désormais, pour gagner il faut être non seulement un conducteur émérite, mais également posséder des talents de juriste.

La situation est similaire dans le domaine économique où l'on voit parfois des entreprises avec d'excellents produits ou services bloquées dans leur essor à cause de contraintes légales et réglementaires. Le droit est donc devenu un acteur incontournable auquel ne peuvent échapper les praticiens de l'Intelligence économique et stratégique.

Plusieurs critères témoignent de cette progression du droit. Tout d'abord, le nombre de juristes internes a été multiplié par 20 en moins de 15 ans dans la plupart des grandes sociétés. S'y est ajoutée la multiplication des contrats utilisés pour les consommateurs ou clients d'une entreprise : un établissement de crédit m'expliquait qu'il utilisait aujourd'hui 200 modèles de contrats alors que jusqu'aux années 1980, un seul formulaire suffisait. Enfin, les frais de contentieux sont en croissance constante, de même que le nombre de dossiers traités

par les Tribunaux de Commerce.

Alors, pourquoi cette émergence du droit au cœur de l'entreprise ? Plusieurs facteurs se conjuguent :

- > L'internationalisation des échanges conduit les entreprises à adopter les us et coutumes des pays dans lesquels elles évoluent et, parmi ces pays, les mœurs des Etats-Unis finissent par déteindre sur leur partenaires commerciaux : la première puissance économique impose sa façon de travailler.
- > L'immixtion de la magistrature dans le monde des affaires lorsqu'elle a été amenée à enquêter sur les différents scandales politico-financiers qui ont émaillé les rubriques des journaux ces dernières années.
- > La pénalisation du monde des affaires : le nombre d'infractions ne cesse de croître avec toujours des sanctions plus importantes, et les chefs d'entreprise sont las de se retrouver en correctionnel et se sécurisent juridiquement.
- > La croissance molle de ces dernières années : pour un chef d'entreprise, toute décision conduit à analyser le retour sur investissement. Lorsque la conjoncture

économique est favorable, il vaut donc mieux consacrer ses moyens financiers à produire et à vendre. En cas de crise, un procès enrichit plus qu'une action commerciale. De plus, on va "racler les fonds de tiroirs" en recouvrant des créances de montants très faibles qui, dans des temps prospères, auraient simplement été oubliées.

- > La multiplication des normes auxquelles les entreprises doivent se plier sous peine de disparaître.
- > Enfin, réhabilitée, reconnue, valorisée, la fonction juridique s'oriente vers une tendance à placer le droit au cœur de la stratégie d'entreprise, au même titre que la finance ou le marketing. Cette démarche, que l'on peut nommer intelligence juridique se place, comme l'intelligence économique, au centre du processus décisionnel de l'entreprise.

L'intelligence juridique comporte plusieurs grands axes qu'il n'est pas possible d'aborder en quelques mots. Seront donc très rapidement examinés deux points particuliers : celui de la veille juridique et celui de la protection du patrimoine informationnel de l'entreprise.